

Adhérer à la FEPEM 35 c'est:

*Fédérer des structures musicales
(de formation ou de diffusion)
pour une meilleure harmonisation*

*Permettre à une fédération départementale
de défendre vos intérêts,
de vous représenter auprès des institutions
et organismes de tutelle, notamment
du Conseil Général*

*Mettre en œuvre des projets fédératifs
et éviter l'isolement*

*Partager et mettre en commun
des ressources sur le territoire
de l'Ille et Vilaine*

*Répondre aux demandes et aux attentes
de ses adhérents*

*Pouvoir adhérer à une fédération nationale: la FFEM
(pour un montant moins important qu'une adhésion en direct)
et bénéficier de réductions SEAM, SACEM, des évaluations
et d'une représentativité nationale*

Rappel des objectifs de la FEPEM (Extrait des Statuts du 16 mai 2005 article 3, modifiés le 17 novembre 2014)

- Répandre et favoriser la qualité de l'enseignement et de la pratique de l'art musical et chorégraphique, et organiser entre autre des stages de formation et de perfectionnement et des évaluations de fin d'année scolaire.
- Rechercher et promouvoir tout ce qui peut contribuer au développement des sociétés musicales d'amateurs et des structures d'enseignement, ainsi que favoriser des liens et des échanges entre ces structures complémentaires.
- S'occuper des questions d'ordre général intéressant les sociétés musicales et les écoles et leur fournir tous renseignements dont elles pourraient avoir besoin.
- Veiller à l'application des règlements des évaluations de la FFEM ou toute autre Fédération Nationale à laquelle la FEPEM 35 serait adhérente.
- Donner le plaisir de la pratique instrumentale et/ou vocale et d'œuvrer dans cette vue.
- Participer et prendre la défense des intérêts matériels communs aux adhérents.
- Faciliter l'information des adhérents (structures, musiciens, choristes) ainsi que les représenter auprès des institutions, des collectivités territoriales (Conseil Général ...) et des Fédérations Nationales (FFEM).
- Donner aux habitants d'Ille et Vilaine (particulièrement aux publics éloignés) l'occasion d'assister à des concerts et le désir de la pratique instrumentale et/ou vocale ainsi que d'aider à la création de nouvelles structures.
- Eveiller l'intérêt des autorités compétentes et celui du grand public aux enjeux de l'enseignement artistique spécialisé et de l'éducation artistique et culturelle.

FEPEM 35

2 Rue Beethoven 35131 Chartres de Bretagne

Tel : 02 99 41 35 10 ou 06.79.96.58.76 yvesmontagne2@yahoo.fr